© Drogues Info Service - 30 mai 2025

Vos questions / nos réponses

THC et douleurs articulaires

Par crokelune Postée le 07/03/2024 09:35

> Bonjour, J'ai arrêté de fumer le THC et la nicotine depuis 100 jours. Peu de temps après, j'ai commencé à ressentir des douleurs dans la nuque, les épaules et le haut des bras. Mon médcin m'a fait faire des tests d'effort mais tout va bien du côté de mon coeur. Je ne me sens pas particulièrment stressée ni anxieuse ni rien, juste agacée de me réveiller plusieurs fois par nuit à cause de ces douleurs. Je les ressens aussi la journée mais en moindre mesure car je bouge et elles sont atténuées. J'ai changé mon coussin pour un coussin ergonomique, j'ai changé mon matelas et aussi ma chaise de bureau (vu que j'y passe beaucoup de temps) mais rien n'y fait. Mon médecin m'a prescrit un myorelaxant, des gouttes pour mieux dormir, de la valériane pour me détendre mais ça n'a pas beaucoup d'effet. Prendre du paracétamol ou un anti-inflammatoire m'aide un peu mais ça ne me convient pas de prendre des médicaments sans savoir d'ou vient ce mal! J'ai lu que le THC était utiles pour diminuer les douleurs d'arthrose et je me demande si pendant toutes ces années je n'ai pas soigné ce genre de problème sans le savoir (je fume depuis l'âge de 16 ans et j'en ai 54...). Quand j'en parle a mon médecin il ne semble pas trop y croire. Est-ce que ce serait possible ? J'hésite à prendre du CBD pour voir si çA a un effet ... qu'en pensez-vous ? Est-ce que ce problème de douleurs musculo-articulaire est connu après l'arrêt du TCH? meme après plusieurs mois d'arrêt? Je vous remercie pour votre réponse, celà m'aidera, je l'espère, à y voir plus clair. Bonne journée

---

Mise en ligne le 08/03/2024

Bonjour,

Nous comprenons votre préoccupation concernant vos douleurs articulaires.

Le cannabis, lors de son sevrage qui peut s'étendre d'une à quatre semaines en moyenne selon les individus, n'est pas connu pour provoquer ou faire apparaitre des douleurs articulaires. Il est plus courant que des migraines ou des nausées puissent se manifester. Pour davantage d'informations sur l'ensemble de symptômes possibles liés au syndrome de sevrage, nous vous joignons en bas de réponse un lien vers notre fiche-produit sur le cannabis où le sevrage est abordé à la rubrique "dépendance".

L'hypothèse que le THC ait pu masquer des douleurs préexistantes n'est pas forcément à exclure mais nous ne pouvons assurer dans le cadre de cet espace que cela corresponde à votre situation. Vous avez bien fait dans un premier temps de vous tourner vers votre généraliste afin d'essayer de comprendre ce qui est à l'œuvre pour vous.

Peut-être qu'un autre éclairage médical, auprès de "centres d'évaluation et de traitement de la douleur" serait à envisager.

Il est difficile de vous répondre de manière assurée sur la question du CBD. Certaines personnes tentent de soulager leurs douleurs articulaires ou d'autres types avec ce produit. Cela peut être sous forme d'huile sublinguale, de baume ou de fleurs à prendre en tisane ou à fumer. Néanmoins il n'y a actuellement pas de consensus scientifique validant une efficacité reconnue ainsi qu'une absence de risque ou d'effets indésirables.

En vous souhaitant de trouver un mieux-être.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis
- Fiche produit CBD